

COMPTALOCATIF • ANALYSE DE MARCHÉ

Le marché LMNP à Manosque

Prix au m², rendements quartier par quartier, meublé de tourisme et réglementation locale. Édition 2026.

Pourquoi cette analyse

Manosque, première ville des Alpes-de-Haute-Provence avec 22 718 habitants, vend ses appartements autour de 1 800 €/m² (PAP, juillet 2026). La carte des loyers 2025 y relève un loyer d'annonce de 14,7 €/m² charges comprises, et Trackstone estime le rendement brut des appartements à 7,9 % en 2025, soit un ordre de 7 à 8 %. Ce rendement élevé s'accompagne d'une vacance de 12,2 % des logements, qui rend le choix du bien plus décisif que la moyenne. Ce document réunit ce qu'un investisseur en meublé doit savoir avant d'acheter ou de déclarer à Manosque.

PRIX APPARTEMENTS

≈ 1 800 €

/ m² • PAP juillet 2026

RENDEMENT BRUT ESTIMÉ

≈ 7-8 %

appartements, estimation
2025

LOYER D'ANNONCE

14,7 €

/ m² charges comprises •
carte des loyers 2025

ZONE TENDUE

Non

loyer libre, aucun
encadrement

La demande locative manosquaine est industrielle et scientifique. Le centre CEA de Cadarache rassemble environ 2 500 salariés CEA, et près de 6 000 personnes avec les entités hébergées et les entreprises extérieures, tandis qu'ITER Organization comptait 1 092 agents fin 2025, sur le même secteur de Saint-Paul-lez-Durance ; L'Occitane est par ailleurs le premier employeur privé de la ville. Manosque accueille aussi l'École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur, créée pour scolariser les enfants des personnels d'ITER. Cette clientèle de cadres, de chercheurs et de prestataires en mission se loge en meublé longue durée ou en bail mobilité, alors que les 4,6 % de résidences secondaires montrent que la location saisonnière reste marginale.

La méthode. Les chiffres de ce document proviennent de sources publiques consultées en octobre 2026 : prix PAP (juillet 2026) et Trackstone (2025), prix par quartier d'efficity (juin à août 2026), carte des loyers 2025 du ministère du Logement (ANIL), recensement de l'INSEE, décrets de zonage, état DGFIP 2026 des délibérations et barème de taxe de séjour de l'agglomération. Les pages PAP et efficity étant bloquées en lecture directe, leurs valeurs ont été relevées via les extraits du moteur de recherche. Le loyer de la carte des loyers est un loyer d'annonce charges comprises ; les rendements par quartier du tableau sont calculés sur le loyer moyen communal de 11,7 €/m² publié par Trackstone, appliqué uniformément faute de loyer publié par quartier. Plusieurs données n'existent pas en source publique et nous ne les estimons pas : un loyer meublé dédié, les loyers par quartier, la part de DPE F et G de la commune, une délibération municipale sur les meublés de tourisme, un effectif daté de L'Occitane à Manosque et le classement FRR+ en 2026. Les rendements bruts sont des estimations de marché : ils ne garantissent aucun résultat.

Le marché en chiffres

Manosque, première ville des Alpes-de-Haute-Provence avec 22 718 habitants, vend ses appartements autour de 1 800 €/m² pour des loyers d'annonce proches de 14,7 €/m² charges comprises. Son moteur locatif est industriel et scientifique : le centre CEA de Cadarache (environ 2 500 salariés CEA) et ITER (1 092 agents fin 2025), installés à Saint-Paul-lez-Durance, ainsi que L'Occitane, premier employeur privé de la ville. Le rendement brut affiché est élevé, mais 12,2 % des logements sont vacants : le choix du bien compte plus que la moyenne.

TYPLOGIE OU SECTEUR	REPÈRES	RENDEMENT BRUT
Intra-muros	≈ 1 690 €/m ² • centre ancien, petites surfaces	≈ 8,3 %
Séminaire, Colombier	≈ 1 920 €/m ² • proche du centre	≈ 7,3 %
Saint-Pancrace, Les Serrets	≈ 1 960 €/m ² • résidentiel	≈ 7,2 %
Les Chauvinets	≈ 2 070 €/m ² • résidentiel	≈ 6,8 %
La Burlière, Luquèce	≈ 2 080 €/m ² • résidentiel	≈ 6,7 %
Saint-Joseph	≈ 2 290 €/m ² • secteur de la zone d'activités	≈ 6,1 %

Le rendement réel, quartier par quartier

De 1 690 €/m² intra-muros à 2 290 €/m² à Saint-Joseph, l'écart entre quartiers reste modéré, de 1 à 1,35 : le rendement estimé le plus haut se trouve dans le centre ancien, là où un prix bas peut aussi cacher des travaux lourds.

Sources : PAP (juillet 2026), efficity (juin à août 2026), Trackstone (2025), carte des loyers 2025 (ministère du Logement / ANIL)

Les quartiers, un par un

Intra-muros

≈ 8,3 %

Prix au m²

≈ 1 690 €/m²

Profil

Centre ancien, petites surfaces

Notre verdict LMNP. Le prix au m² le plus bas de la ville et le meilleur rendement brut estimé, mais calculé sur un loyer communal uniforme, alors que le centre ancien se loue en pratique moins cher que les résidences récentes. Avec un logement sur huit vacant à Manosque, le prix bas peut cacher des travaux lourds et un DPE à reprendre, ce qui se chiffre avant l'offre.

Séminaire, Colombier

≈ 7,3 %

Prix au m²

≈ 1 920 €/m²

Profil

Proche du centre

Notre verdict LMNP. Un prix encore contenu à proximité du centre et un rendement brut estimé au-dessus de 7 %. Le quartier mérite d'être regardé pour un meublé longue durée destiné aux cadres et prestataires en mission, sous réserve de l'état du bien et de son DPE.

Saint-Pancrace, Les Serrets

≈ 7,2 %

Prix au m²

≈ 1 960 €/m²

Profil

Résidentiel

Notre verdict LMNP. Un secteur résidentiel au rendement estimé proche de celui du Séminaire. Le loyer retenu est la moyenne communale, faute de loyer publié par quartier : le niveau réel se vérifie sur les annonces avant de bâtir le prévisionnel.

Les quartiers, un par un (suite)

Les Chauvinets

≈ 6,8 %

Prix au m²

≈ 2 070 €/m²

Profil

Résidentiel

Notre verdict LMNP. Un prix au m² un peu plus élevé ramène le rendement brut estimé sous les 7 %. Le compromis tient si le bien est en bon état et bien placé, ce qui compte davantage sur un marché où la vacance atteint 12,2 %.

La Burlière, Luquèce

≈ 6,7 %

Prix au m²

≈ 2 080 €/m²

Profil

Résidentiel

Notre verdict LMNP. Prix et rendement comparables à ceux des Chauvinets. Entre ces deux secteurs, le choix se fait sur la qualité du bien plutôt que sur l'adresse.

Saint-Joseph

≈ 6,1 %

Prix au m²

≈ 2 290 €/m²

Profil

Le plus cher

Notre verdict LMNP. Le secteur de la zone d'activités affiche le prix au m² le plus élevé du tableau et le rendement brut estimé le plus bas, autour de 6 %. Un placement plus patrimonial, à comparer aux autres quartiers avant de se décider.

La réglementation locale, à jour 2026

ITER et Cadarache : une demande de cadres et de missions

Le centre CEA de Cadarache rassemble environ **2 500 salariés CEA** et près de **6 000 personnes** avec les entités hébergées et les entreprises extérieures. ITER Organization comptait **1 092 agents fin 2025**, sur le même secteur de Saint-Paul-lez-Durance. Manosque accueille aussi l'École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur, créée pour scolariser les enfants des personnels d'ITER. La demande vient de cadres, de chercheurs et de prestataires en mission : meublé longue durée et bail mobilité.

Hors zone tendue, loyer libre

Manosque ne figure ni dans la liste des communes en zone tendue issue du décret de 2013, ni dans celle du **décret du 25 août 2026** qui fixe le périmètre de la taxe sur les logements vacants à compter de 2027. Le loyer se fixe librement, à la signature comme à la relocation, et aucun encadrement ne s'applique. Contrepartie : **12,2 % de logements vacants** selon l'INSEE, ce qui impose un emplacement et un état irréprochables.

Meublé de tourisme : un marché marginal

Avec **4,6 % de résidences secondaires**, Manosque n'est pas une ville de location saisonnière. Nous n'avons trouvé **aucune délibération** instaurant un changement d'usage ou un numéro d'enregistrement local. La déclaration en mairie d'un meublé de tourisme (Cerfa 14004) reste obligatoire, sauf pour une résidence principale, elle-même limitée à **120 jours** de location par an. Le téléservice national d'enregistrement prévu par la loi Le Meur, annoncé pour le quatrième trimestre 2026, étendra l'enregistrement à toutes les communes. La location courte vise surtout les missions brèves et les déplacements professionnels.

Taxe de séjour : 5 %, perçue par la DLVA

La taxe de séjour est instituée par **Durance Luberon Verdon Agglomération** pour ses 25 communes. Meublé non classé : **5 % du coût hors taxes de la nuitée** par personne, plafonné à **4,00 €**, plus la taxe additionnelle départementale de **10 %** (soit 5,5 % et 4,40 € au maximum). La taxe régionale de 34 % ne s'applique pas dans les Alpes-de-Haute-Provence. Déclaration mensuelle avant le 15, reversement trimestriel.

Taxe de séjour : le barème 2026

CATÉGORIE	PAR NUIT ET PAR PERSONNE
Meublés de tourisme non classés	5 % du coût HT de la nuitée par personne, plafonné à 4,00 € (5,5 % et 4,40 € avec l'additionnelle)
Meublés classés 1 étoile	0,70 € (0,77 € avec l'additionnelle)
Meublés classés 2 étoiles	0,90 € (0,99 €)
Meublés classés 3 étoiles	1,50 € (1,65 €)
Meublés classés 4 étoiles	2,00 € (2,20 €)
Meublés classés 5 étoiles	3,00 € (3,30 €)
Palaces	4,00 € (4,40 €)
Taxe additionnelle départementale	+ 10 %
Taxe régionale de 34 %	Non applicable dans les Alpes-de-Haute-Provence

Taxe instituée par Durance Luberon Verdon Agglomération pour ses 25 communes, dont Manosque, barème à effet 2025 sans modification ultérieure recensée. Le loueur déclare chaque mois ses nuitées avant le 15, en indiquant le cas échéant le numéro d'enregistrement du logement, et reverse la taxe chaque trimestre (avant le 30 avril, le 31 juillet, le 31 octobre et le 31 janvier) ; les réservations payées via Airbnb ou Booking sont collectées et reversées par la plateforme de réservation. Sources : duranceluberonverdon.taxesejour.fr et base des délibérations de la DGFIP (data.economie.gouv.fr).

Cas chiffré : micro-BIC ou régime réel pour un T2 à Manosque

Le dossier type de l'investisseur qui achète un T2 de 45 m² à Manosque et le loue en meublé à l'année. Même bien, mêmes loyers : seul le régime fiscal change.

Le dossier. T2 de 45 m² acheté comptant 82 000 € (1 818 €/m², hors frais), loué 690 € par mois charges comprises, soit 8 280 € de recettes annuelles. Hypothèse de charges afférentes au bien (taxe foncière, copropriété, assurance, entretien) : 2 900 € par an, soit environ 35 % des loyers. Terrain non amortissable : 20 %. Bâti décomposé par composants : 2 598 € par an. Mobilier inventorié 7 000 € sur 7 ans : 1 000 € par an. Total : 3 598 € d'amortissements annuels, en année pleine. Hypothèses fiscales : TMI 30 %, prélèvements sociaux 18,6 % (taux des revenus LMNP depuis l'imposition des revenus 2025). Prix et loyer au m² : prix moyen des appartements PAP (juillet 2026), faute de prix T2 publié, et loyer d'annonce T1-T2 de la carte des loyers 2025, charges comprises.

	MICRO-BIC	RÉGIME RÉEL
Recettes annuelles	8 280 €	8 280 €
Abattement forfaitaire / charges réelles	– 50 % (4 140 €)	– 2 900 €
Amortissements déduits (limite de l'article 39 C)	sans objet	– 3 598 €
Base imposable	4 140 €	1 782 €
Impôt + prélèvements sociaux (TMI 30 % + 18,6 %)	≈ 2 012 €	≈ 866 €
Amortissements mis en réserve	sans objet	0 €

La lecture du cabinet. Au régime réel, l'amortissement ne peut pas créer de déficit (article 39 C du CGI) : les 3 598 € d'amortissements se déduisent en totalité et laissent une base imposable de 1 782 €. L'écart d'impôt avec le micro-BIC, de l'ordre de 1 146 € par an dans ce dossier, se répète tant que les amortissements couvrent le résultat (le mobilier cesse de s'amortir après 7 ans). Sous le plafond du micro-BIC, le réel s'applique sur option (article 50-0 du CGI), à exercer pour une année donnée avant la date limite de déclaration des revenus de l'année précédente, ou dès la première déclaration pour une activité nouvelle. Trois limites à garder en tête : les amortissements déduits sont réintégrés dans le calcul de la plus-value à la revente (article 150 VB du CGI, cessions depuis le 15 février 2025) ; les honoraires comptables et la CFE, déductibles au réel, ne sont pas intégrés ici et restent une dépense à mettre en face de l'économie d'impôt ; les chiffres dépendent enfin de votre TMI, de vos charges réelles et d'un éventuel emprunt. C'est ce calcul, refait sur votre dossier, que nous faisons avant de choisir le régime.

L'amortissement par composants : la méthode

L'amortissement est le moteur fiscal du LMNP au régime réel : il déduit chaque année une fraction de la valeur du bien, sans sortie d'argent. Encore faut-il l'appliquer selon les règles.

Le terrain, jamais amortissable, est d'abord isolé : selon la localisation, il représente 15 à 25 % du prix (souvent plus en hyper-centre). Le bâti restant se décompose par composants, avec des durées d'usage indicatives :

COMPOSANT	PART DU BÂTI	DURÉE
Gros œuvre (structure)	≈ 50 %	50 ans
Façade, toiture, étanchéité	≈ 15 %	25 ans
Installations techniques	≈ 20 %	18 ans
Agencements intérieurs	≈ 15 %	12 ans
Mobilier	valeur d'inventaire	7 ans
Frais d'acquisition (option)	notaire, agence	amortissables

La règle de l'article 39 C du CGI. L'amortissement ne peut jamais créer de déficit : il se déduit dans la limite du résultat avant amortissements, et le surplus se met en réserve, reportable sans limite de durée. Le PLF 2027, non voté à ce jour, prévoit de le limiter.

Cette décomposition se construit à l'entrée du bien au bilan : à l'achat, ou lors d'un passage du micro-BIC au réel, avec une valeur d'entrée à justifier. C'est un travail d'expert-comptable, et c'est lui qui conditionne quinze ans de fiscalité.

Micro-BIC ou régime réel : la méthode de décision

Le choix du régime décide de votre impôt chaque année. Les plafonds 2026 du micro-BIC, applicables aux revenus 2026-2028 :

SITUATION	PLAFOND DE RECETTES	ABATTEMENT
Location meublée longue durée	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme classé	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme non classé	15 000 €	30 %

Le micro se joue en une ligne : vos recettes, moins l'abattement. Le réel déduit les charges réelles ET l'amortissement. La méthode de décision tient en trois questions :

- **Vos charges réelles plus l'amortissement dépassent-ils l'abattement ?** Dans la grande majorité des dossiers avec crédit ou bien de valeur, oui, largement.
- **Êtes-vous prêt à tenir une comptabilité ?** Le réel exige une liasse fiscale télétransmise ; les honoraires sont déductibles du résultat (la réduction d'impôt pour adhésion à un OGA est supprimée depuis les revenus 2025).
- **Quel est votre horizon de revente ?** Depuis 2025, les amortissements déduits se réintègrent à la plus-value : l'arbitrage se fait en connaissant la sortie.

Quand le micro reste pertinent. Petites recettes sans crédit ni travaux, bien détenu depuis longtemps et déjà amorti fiscalement dans les faits, ou volonté de simplicité absolue : le forfait garde sa place, à condition de l'avoir choisi par calcul et non par défaut.

Revendre depuis la réforme 2025 : ce qui a changé

La loi de finances pour 2025 a changé la sortie du LMNP : les amortissements déduits pendant la détention sont désormais réintégrés dans le calcul de la plus-value imposable.

- **Le mécanisme** : le prix d'acquisition retenu est diminué des amortissements déduits, ce qui augmente d'autant la plus-value brute. Seuls les amortissements déduits comptent, pas la réserve reportée. Les résidences étudiantes, seniors et les EHPAD sont exclus.
- **Les taux** : 19 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux, régime des plus-values des particuliers.
- **Les abattements pour durée de détention** continuent de s'appliquer : exonération totale d'impôt sur le revenu après 22 ans, de prélèvements sociaux après 30 ans.
- **L'effet de bord** : au-delà de 50 000 € de plus-value imposable, une surtaxe progressive de 2 à 6 % s'applique. Des dossiers ordinaires la croisent désormais.
- **La transmission change tout** : donation et succession purgent la plus-value, amortissements compris. Ce levier patrimonial a pris une forte valeur.

Le verdict du cabinet. Sur un dossier type (32 000 € amortis en 8 ans), le surcoût de la réforme ressort au plus à 11 584 € hors surtaxe, contre environ 15 550 € d'impôt économisés par l'amortissement (TMI 30 %, prélèvements 18,6 %) : même après la réforme, le régime réel reste gagnant. Mais la stratégie d'amortissement se pense désormais avec l'horizon de détention, dès l'entrée.

Le bail meublé et le logement conforme

Le rendement se défend aussi dans le contrat. L'essentiel du bail meublé, valable dans toute la région :

FORMAT	DURÉE	POUR QUI
Bail meublé classique	1 an renouvelable	Le régime de droit commun
Bail étudiant	9 mois, non reconductible	Étudiants, calé sur l'année universitaire
Bail mobilité	1 à 10 mois	Mobilité professionnelle, formation, mission

- **Dépôt de garantie** : deux mois de loyer hors charges maximum en meublé (interdit en bail mobilité).
- **Préavis du locataire** : 1 mois, à tout moment, en zone tendue comme ailleurs (art. 25-8 de la loi de 1989).
- **Le logement conforme** : les 11 équipements du décret de 2015 sont obligatoires (literie complète, occultation, plaques, four ou micro-ondes, réfrigérateur avec congélateur, vaisselle, ustensiles, table et sièges, rangements, luminaires, matériel d'entretien). Un logement incomplet risque la requalification du bail en location nue, fiscalité comprise.
- **En colocation** : chaque chambre est équipée selon sa destination (literie, occultation), inventaire signé à l'appui.

Vos questions sur le LMNP à Manosque

Quelle est la taxe de séjour à Manosque pour un meublé non classé ?

Elle est fixée par Durance Luberon Verdon Agglomération : 5 % du coût hors taxes de la nuitée par personne, plafonné à 4,00 €, majoré de la taxe additionnelle départementale de 10 %, soit 5,5 % et 4,40 € au maximum. La taxe régionale de 34 % ne s'applique pas dans les Alpes-de-Haute-Provence. Un meublé classé paie un tarif fixe, de 0,77 € en 1 étoile à 3,30 € en 5 étoiles.

Manosque est-elle en zone tendue ?

Non. Manosque ne figure ni dans la liste issue du décret du 10 mai 2013, ni dans celle du décret du 25 août 2026 applicable à partir de 2027. Le loyer d'un meublé y est libre, à la signature comme à la relocation, aucun encadrement n'existe, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'y est pas majorée en 2026.

ITER et Cadarache font-ils vivre le marché locatif manosquin ?

Ils en sont le principal moteur. Le centre CEA de Cadarache rassemble environ 2 500 salariés CEA, et près de 6 000 personnes avec les entités hébergées et les entreprises extérieures, et ITER Organization comptait 1 092 agents fin 2025. La demande se porte sur le meublé longue durée et le bail mobilité, mais 12,2 % des logements de la ville sont vacants : le choix du bien reste décisif.

Faut-il payer la CFE pour un meublé à Manosque ?

En règle générale, oui. Durance Luberon Verdon Agglomération a supprimé en 2016 l'exonération prévue pour la location meublée de tout ou partie de son habitation personnelle, dont un logement acheté pour être loué n'a de toute façon jamais bénéficié, et le classement en zone France Ruralités Revitalisation n'exonère pas un meublé classique. La CFE n'est pas due l'année du début de l'activité, et la cotisation minimum ne l'est pas tant que les recettes de l'avant-dernière année ne dépassent pas 5 000 €.

Combien de résidences secondaires à Manosque ?

Le recensement de l'INSEE (données 2023) compte 612 résidences secondaires et logements occasionnels sur 13 381 logements, soit 4,6 %, contre 1 635 logements vacants, soit 12,2 %. Avec 50,5 % de ménages locataires, Manosque est une ville d'emploi louée à l'année, où la location saisonnière reste marginale.

La checklist de l'investisseur LMNP à Manosque

Avant d'acheter ou de basculer un bien en meublé à Manosque, voici les vérifications que nous faisons systématiquement au cabinet.

- ☐ Vacance : avec 12,2 % de logements vacants selon l'INSEE, l'emplacement et l'état du bien priment sur le rendement affiché. Le prévisionnel intègre une hypothèse de vacance réaliste plutôt qu'un loyer annuel plein.
- ☐ DPE et travaux : le centre ancien, le moins cher au m², est aussi celui où un DPE à reprendre et des travaux lourds sont les plus probables. Aucune statistique DPE communale n'est publiée, la louabilité du bien après 2028 et la frontière entre travaux déductibles et dépenses à amortir se tranchent avant l'acquisition.
- ☐ Micro-BIC ou réel : sur un brut de l'ordre de 7 à 8 %, le résultat imposable au micro-BIC est important, et le régime réel, avec l'amortissement du bien et du mobilier, le ramène le plus souvent vers zéro pendant de longues années. À la revente, les amortissements déduits augmentent toutefois la plus-value imposable.
- ☐ Bail mobilité pour les missions ITER et CEA : de 1 à 10 mois, sans dépôt de garantie, il reste une location meublée imposée en BIC comme un bail classique. La rotation, les frais de remise en état et la vacance entre deux missions entrent dans le prévisionnel.
- ☐ CFE : la DLVA a supprimé en 2016 l'exonération réservée à la location meublée de l'habitation personnelle, et la zone France Ruralités Revitalisation n'exonère pas un meublé classique. La CFE n'est pas due l'année du début de l'activité, ni la cotisation minimum tant que les recettes de l'avant-dernière année ne dépassent pas 5 000 €.
- ☐ Courte durée : aucune délibération locale de changement d'usage n'a été trouvée, mais la déclaration en mairie d'un meublé de tourisme (Cerfa 14004) reste obligatoire hors résidence principale, elle-même limitée à 120 jours de location par an. Le téléservice national d'enregistrement est annoncé pour le quatrième trimestre 2026.
- ☐ Loyer et fiscalité locale : Manosque est hors zone tendue, le loyer se fixe librement à la signature comme à la relocation, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'y est pas majorée en 2026.

Votre LMNP suivi, déclaré et optimisé, pour 600 € par an

Cabinet 100 % location meublée, plateforme de gestion incluse. Premier échange gratuit :

comptalocatif.fr/rendez-vous

• Guillaume Mailey, expert-comptable inscrit à l'Ordre.

Sources

- PAP, prix au m² à Manosque, 1er juillet 2026 : pap.fr/vendeur/prix-m2/manosque-04100-g8379
- efficity, prix par quartier, juin à août 2026 : efficity.com/prix-immobilier-m2/ (pages quartier 04100)
- Trackstone, prix, loyers et rendements 2025 : trackstone.fr/prix-immobilier/manosque-04100
- Ministère du Logement / ANIL, carte des loyers 2025, loyers d'annonce charges comprises : data.gouv.fr/datasets/carte-des-loyers-indicateurs-de-loyers-dannonce-par-commune-en-2025
- INSEE, dossier complet, recensement 2023 : insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-04112
- Décret n° 2026-831 du 25 août 2026 (taxe sur la vacance des locaux d'habitation) : legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054761859
- DGFIP, état des délibérations 2026 de taxe d'habitation : [impots.gouv.fr, dgfip_deliberations_2026_th_tf_com.pdf](http://impots.gouv.fr/dgfip_deliberations_2026_th_tf_com.pdf)
- Durance Luberon Verdon Agglomération, taxe de séjour 2026 : duranceluberonverdon.taxesejour.fr
- CEA Cadarache, plaquette du centre : cea.fr/cad ; ITER, rapport RH 2025 : iter.org
- BOFiP, CFE des loueurs en meublé et zones FRR : bofip.impots.gouv.fr (BOI-IF-CFE-10-30-30-50, BOI-BIC-CHAMP-80-10-75-10)

Données collectées en octobre 2026. Chaque chiffre de ce document provient d'une source publique consultée ; aucune donnée n'est estimée par nos soins sans source.